

Le parcours Avenir

Le parcours Avenir est conçu pour permettre à chaque élève de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale de construire son parcours d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

Qu'est-ce que le parcours Avenir ?

Ce parcours Avenir doit permettre à **chaque élève de la classe de 6e à la classe de Terminale** de

- **comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ;**
- **développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;**
- **élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.**

Il vise ainsi à :

- Rendre les élèves acteurs dans la construction de leur projet d'orientation afin qu'ils aient une meilleure visibilité des procédures, des filières de formation et des choix d'orientation possibles ;
- Approfondir leur connaissance de l'ensemble des métiers (y compris les métiers émergents) ;
- Renforcer le dialogue au sein de la communauté éducative et faire de l'orientation un objet de travail commun dans la conception du parcours et l'élaboration de projets transdisciplinaires ;
- Mieux connaître le tissu économique local en développant des partenariats avec l'ensemble de la société civile pour une meilleure information des élèves.
- Faciliter et développer les échanges entre l'Ecole et les acteurs du monde économique par des conventions locales pour délivrer aux élèves l'information la plus adaptée à leurs besoins.

Les enjeux du parcours Avenir

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le parcours Avenir se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels, l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, ou les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège ou encore les périodes de formation en milieu professionnel dans la voie professionnelle. Il s'inscrit dans le cadre du socle commun, de connaissances, de compétences et de culture en lien avec les programmes du collège et du lycée.

Le parcours Avenir renforce cette approche et trouve sa cohérence au sein des disciplines et ouvre la voie à une démarche de **projet interdisciplinaire**.

Folios

Folios valorise les expériences et compétences scolaires et extrascolaires des élèves et contribue à la diffusion des usages du numérique et à leur appropriation par les élèves, les professeurs et les membres de l'équipe éducative et les familles, dans le cadre de la stratégie numérique.

Expérimenté par cinq établissements durant l'année 2014/2015, Folios est un outil dédié aux différents parcours éducatifs : Parcours Avenir, Parcours d'Education Artistique et Culturelle, Parcours Citoyen, Parcours Santé. Il s'agit d'une e-solution adaptée aux besoins de la classe ainsi qu'aux objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La connexion peut se faire via l'ENT pour les établissements qui en sont dotés.

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.

Qu'est-ce que le PEAC ?

Périmètre et fondements du parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycle.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de la scolarité de l'élève de l'école au lycée.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- **diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école** en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- **articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti**, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- **donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part** dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives, le parcours n'étant pas une simple addition ou juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu.

Une construction commune et en partenariat

Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements

Les enseignements obligatoires dispensés à l'école, enseignements de culture humaniste, mais également enseignements scientifiques et technologiques, sont les principaux vecteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts), parce qu'ils contribuent au développement de la sensibilité, à la formation du goût et du jugement, à l'explicitation des liens entre les différents champs des savoirs, occupent une place particulière dans le parcours.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur des projets

Le parcours d'éducation artistique de l'élève est jalonné de projets organisés sur les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, dans le cadre des enseignements disciplinaires et pluridisciplinaires ou dans le cadre d'actions éducatives. À l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, l'élève aborde un des grands domaines des arts et de la culture.

La construction de ces projets nécessite une définition préalable des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement, du référentiel du parcours et des modalités de mise en œuvre de ces objectifs (organisation horaire, actions, restitution du projet, organisation de l'interdisciplinarité avec les autres enseignements du cycle concerné...). Ils sont fondés sur la participation et l'implication des élèves.

Cette démarche de projet favorise l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la créativité par l'émulation, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun, le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

Le parcours repose également sur le partenariat

Ces projets, disciplinaires ou transdisciplinaires, sont co-construits en partenariat avec les instances culturelles, collectivités territoriales et associations. L'enjeu étant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif partagé qui articule des univers professionnels différents, construit par les enseignants et les partenaires culturels, et au centre duquel se trouve l'enfant.

La charte pour l'éducation artistique et culturelle

La charte pour l'éducation artistique et culturelle rassemble les acteurs et institutions impliquées dans l'éducation artistique et culturelle autour de 10 principes. Elle permet à chacune et à chacun de s'en emparer, de la mettre en œuvre, et de l'inscrire dans le parcours de l'élève.

Le référentiel, cadre commun de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

Le référentiel constitue le cadre commun à cette construction conjointe du parcours par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle : personnels de l'éducation nationale et de la culture (artistes et artisans des métiers d'art, structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine, collectivités territoriales, intervenants en milieu scolaire, associations...) et par l'élève lui-même.

- Le référentiel donne des repères de progression, principal moyen d'assurer la cohérence et la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Le référentiel permet de concevoir un projet éducatif en identifiant des grands objectifs de formation.

Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle

Fréquenter (Rencontres)

- Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
- Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
- Appréhender des œuvres et des productions artistiques
- Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire

Pratiquer (Pratiques)

- Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
- Mettre en œuvre un processus de création
- Concevoir et réaliser la présentation d'une production
- S'intégrer dans un processus créatif
- Réfléchir sur sa pratique

S'approprier (Connaissances)

- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
- Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique
- Mettre en relation différents champs de connaissances
- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

Outils pour la mise en œuvre du parcours

Le guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle



Pour accompagner la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, le ministère de l'éducation nationale a édité en 2013 un guide **qui présente les principes et l'organisation du parcours pour un élève.**

Ce guide rappelle **les principes de conception, de mise en œuvre** autour de la démarche de projet notamment, **ainsi que le suivi du parcours** à l'école, au collège et au lycée dans le cadre de la circulaire de 2013.

Folios : le suivi du parcours de chaque élève

Pour que le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires), **un outil de suivi régulièrement renseigné garde trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises.** Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli.

Principalement renseigné par l'élève lui-même, FOLIOS lui permet de prendre conscience de son propre parcours afin qu'il participe activement à sa construction. Il peut contribuer aussi au dialogue et au lien entre l'école et la famille.

Au sein de FOLIOS, l'élève rassemble les éléments de son parcours d'éducation artistique et culturelle qu'il souhaite mettre en valeur. Il a également la possibilité d'y intégrer ce qui est réalisé en dehors de l'école, valorisant ainsi ses compétences extrascolaires.

FOLIOS est généralisé à l'ensemble des collèges depuis la rentrée 2016.

Le pass éducation : la gratuité des musées et des monuments nationaux pour les enseignants

Pour permettre aux enseignants de préparer dans des conditions optimales leurs projets éducatifs et pédagogiques dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et afin de favoriser la rencontre avec les œuvres d'arts et les artistes, l'appropriation de connaissances et encourager les pratiques, les enseignants ont la possibilité d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux à l'aide de leur pass éducation.

Le pass éducation est un outil au service de l'éducation artistique et culturelle et plus largement du rapprochement de la Culture et de l'Ecole.

Le parcours éducatif de santé

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

Les enjeux du parcours éducatif de santé

Mis en place à la rentrée 2016, le **parcours éducatif de santé** recouvre tous les niveaux scolaires, **de la maternelle au lycée**. Il structure la présentation et regroupe les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires.

La mise en œuvre du parcours éducatif de santé (PES) est détaillée dans la circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016. L'organisation du parcours éducatif de santé concerne toutes les écoles et tous les établissements ; son contenu est adapté aux besoins et demandes des élèves et aux ressources disponibles. Cette circulaire donne une visée opérationnelle de ce parcours en précisant comment ce dispositif est au service du contenu des projets déjà menés par les acteurs éducatifs.

Une structure en trois axes

Le parcours éducatif de santé sera structuré autour de trois axes :

- l'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la prévention : conduites à risques, conduites addictives, etc. ;
- la protection de la santé : environnement favorable à la santé et au bien-être.

Éducation à la santé

Axe premier du parcours, **l'éducation à la santé**, en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (domaine 3 - la formation de la personne et du citoyen) et le développement des compétences disciplinaires dans le cadre des programmes d'enseignement et des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), propose des activités intégrant l'alimentation, l'hygiène, les rythmes de vie, la prévention des addictions, la sécurité, etc. Dès lors, il importe de **travailler sur la question des acquisitions dans le cadre des enseignements** et inviter à se pencher sur les activités faites dans la classe, le PES ne devant pas reposer sur des actions éducatives faites uniquement par les personnels de santé ou des partenaires.

Les actions éducatives peuvent notamment reprendre les priorités définies dans la circulaire n°2011-216 du 02 décembre 2011:

- faire acquérir aux élèves des bonnes habitudes d'hygiène de vie ;
- généraliser la mise en œuvre de l'éducation nutritionnelle et promouvoir les activités physiques (intégrant la prévention du surpoids et de l'obésité) ;
- généraliser l'éducation à la sexualité (accès à la contraception et prévention des IST et du sida) ;
- généraliser la prévention des conduites addictives ;
- organiser la prévention des « jeux dangereux » et participer à la prévention et à la lutte contre le harcèlement entre élèves ;
- repérer les signes d'alerte témoignant du mal-être et organiser le cas échéant la prise en charge des élèves repérés, notamment des victimes ou des auteurs de harcèlement ;
- renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours).

Le rôle citoyen du parcours éducatif de santé

Le but est aussi de promouvoir une approche éducative en inscrivant ce PES dans l'éducation citoyenne de l'école. Les démarches choisies doivent associer l'assemblée générale des délégués (AGD), le conseil de la vie collégienne (CVC), le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) et surtout être inscrite dans le projet du **comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)**.

La circulaire n°2016-114 du 10 août 2016, publiée au BOEN du 25 août 2016, instaure une nouvelle gouvernance des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) à tous les niveaux du système éducatif, notamment aux niveaux départemental et académique et institue une gouvernance des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) au niveau départemental et académique.

Des ressources pour travailler avec les élèves

Des ressources ont été identifiées et mises à disposition des équipes dans l'application FOLIOS qui intègre le PES. Enfin, la mise en œuvre de ce parcours s'appuiera sur les ressources académiques et sur la gouvernance de la politique éducative de santé qui prévoit la mise en place d'une cellule académique coordonnée par le proviseur vie scolaire ou l'IA-IPR EVS, et réunissant les différents conseillers techniques du recteurs.

Un parcours M@gistère sur le Parcours éducatif de santé

M@gistère est une plateforme de formation continue qui propose un ensemble de parcours pour les enseignants. La vidéo reprend les principaux éléments du parcours sur le Parcours éducatifs de santé.

Le parcours citoyen de l'élève

De l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Il fait l'objet d'une circulaire, publiée le 23 juin 2016, qui en précise les grands objectifs ainsi que les modalités de pilotage et de mise en œuvre.

Qu'est-ce-que le parcours citoyen de l'élève ?

Objectifs du parcours citoyen

Le parcours citoyen de l'élève est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Le parcours citoyen met en cohérence la formation de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Le parcours citoyen permet d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté :

- la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ;
- la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel ;
- la lutte contre toutes les formes de discriminations et en particulier la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, notamment à travers l'ouverture sur l'Europe et le monde ;
- la prévention et la lutte contre le harcèlement ;
- la lutte contre l'homophobie ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- l'éducation aux médias et à l'information.
- l'éducation à la défense

Le parcours citoyen de l'élève repose sur :

- des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements ;
- des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne ;
- des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne.

Pilotage du parcours citoyen de l'élève

Le parcours citoyen est porté par différentes instances qui offrent à l'ensemble des acteurs impliqués les temps de concertation nécessaires à la mise en cohérence des enseignements, des dispositifs et des projets :

- **à l'échelle des écoles et des établissements** : conseil de cycle, conseil école-collège, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
- **à l'échelle des académies** : comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté et comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;

La composition ainsi que les missions et modalités de pilotage des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté sont détaillées dans la circulaire n°2016-114 du 10 août 2016.

Une construction commune

L'ensemble de la communauté éducative a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen, en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement. Il se bâtit enfin en lien étroit avec l'ensemble des partenaires de l'École.

Le parcours citoyen dans le cadre des enseignements

Le parcours citoyen engage tous les enseignements dispensés notamment : histoire-géographie, français, éducation physique et sportive, les enseignements artistiques, l'enseignement de la défense, l'éducation aux médias et à l'information.

L'enseignement moral et civique permet de structurer la continuité et la progressivité des apprentissages et des expériences de l'élève. Il repose sur des démarches pédagogiques diversifiées telles la discussion à visée philosophique, le débat argumenté ou les travaux pratiques encadrés (TPE) en lycée et sur un travail mené, en interdisciplinarité, dans le cadre des enseignements, des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des projets éducatifs de l'école ou de l'établissement. Il établit des liens explicites entre le travail mené sur l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extra scolaires. Il donne l'impulsion d'un travail conduit par l'ensemble de la communauté éducative (personnels enseignants et non enseignants, partenaires extérieurs, notamment issus de la société civile).

Enfin, il est enrichi par **l'engagement des élèves, dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne mais également morale relevant de choix de société** (participation, notamment au cours du cycle 4, à une cérémonie commémorative, visite d'un lieu de mémoire ou toute autre action relevant du champ mémoriel ; participation individuelle ou collective à des actions ou projets citoyens dans le domaine des arts, de la littérature, de l'histoire ; participation à des rencontres sportives...).

Ces actions éducatives permettent de travailler les différentes composantes de la citoyenneté et de mettre en pratique les champs de connaissances abordés notamment par les quatre domaines de l'enseignement moral et civique.

Le parcours citoyen dans le fonctionnement des écoles, établissements et la vie scolaire

L'école puis l'établissement scolaire sont des lieux d'apprentissage de l'exercice individuel et collectif de la citoyenneté par :

- la sensibilisation à l'explicitation du droit qui régit les actes et les règles élaborées au sein des instances scolaires ;
- l'exercice de responsabilité au sein des instances scolaires et de l'association sportive ;
- l'engagement dans des actions liées aux projets d'écoles et d'établissements.

Le parcours repose également sur la mobilisation de tous les acteurs

L'ensemble de la communauté éducative est impliquée dans la réussite du parcours citoyen de l'élève :

- personnels d'éducation, de santé, d'encadrement, d'orientation, d'aide (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), de suivi psychopédagogique ;
- les associations partenaires de l'école publique porteuses de projets co-construits et ancrés dans l'environnement proche des élèves.
- les collectivités locales et territoriales avec notamment l'élaboration de projets éducatifs territoriaux municipaux ou départementaux ;
- les membres de la Réserve citoyenne ;

Outils pour la mise en œuvre du parcours

Les sites ressources

Pour accompagner la mise en œuvre du parcours citoyen de l'élève, sont mises en ligne les ressources suivantes :

- [L'enseignement moral et civique](#) ;
- Education aux médias et à l'information : [EMI](#) ;
- [Le programme d'actions éducatives](#) ;
- Page Eduscol sur [la citoyenneté](#) ;
- Le portail [Valeurs de la République](#) mis en ligne par Réseau Canopé ;
- [Réserve citoyenne](#) ;
- Ressources en ligne sur [le site du CLEMI](#) ;
- Conseils de vie lycéenne : [Vie lycéenne](#) ;
- [Service civique](#) ;

Folios : le suivi du parcours de chaque élève

Pour que le parcours citoyen de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires), un **outil de suivi régulièrement renseigné garde trace des projets et actions à dimension morale et citoyenne dans lesquels il s'est engagé et qui lui ont permis**. Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli.

Principalement renseigné par l'élève lui-même, FOLIOS lui permet de prendre conscience de son propre parcours afin qu'il participe activement à sa construction. Il peut contribuer aussi au dialogue et au lien entre l'école et la famille.

Au sein de FOLIOS, l'élève rassemble les éléments de son parcours citoyen qu'il souhaite mettre en valeur. Il a également la possibilité d'y intégrer ce qui est réalisé en dehors de l'école, valorisant ainsi ses compétences extrascolaires.